

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 488

6 mars 2010

SOMMAIRE

Actaris Capital	23384	Mast S.à r.l.	23424
Apple Juice SPF S.A.	23385	Maya Bay S.A.	23383
Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.	23423	Mine Holding S.A.	23382
Bairlinvest S.A.	23382	M.M.M. Finance S.à r.l.	23423
BIP Investment Partners S.A.	23381	Monticello Properties	23378
Bonnac S.A.	23379	Nextventures Advisors S.A.	23385
Buckley Holding S.à r.l.	23420	Palmeri Holding S.A.	23378
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S.	23424	Passaya S.A.	23386
Coparrinal S.A.	23384	Perpignan SA	23383
Creola S.A.	23378	Poculum S.A.	23382
Cube Energy S.C.A.	23415	Pronto Net 1 S.à r.l.	23422
Cyber Holding S.à r.l.	23423	Provence S.A.H.	23422
De Berken Vastgoed S.A.	23420	Raley S.A.	23386
Escalette Investissements S.A.	23387	Reale S.A.	23379
Etoile Investissement S.A.	23424	Rispoll Investment S.A.	23379
Financière Daunou 2 S.A.	23424	Rosa S.A.	23423
Financière du Glacis S.A.	23381	Sacer International	23386
Fonsicar S.A. SICAR	23388	SM Investissements S.A.	23380
Fortis Direct Real Estate Fund	23380	Sobedal S.A.	23418
Helen Holdings S.A., SPF	23387	Valartis Alternative Investment Manage- ment Company S.à r.l.	23384
Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund	23388	Valauris Investments S.A.	23383
International Transinvest Holding S.A. ...	23385	Wischbone S.A., SPF	23387

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 30 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des Résultats,
- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010024531/755/20.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2010 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010024528/795/15.

Palmeri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2010 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010024529/795/16.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 25, 2010* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010024530/795/15.

Bonnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.015.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 mars 2010* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010024533/795/15.

Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.816.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *15 mars 2010* à 9.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exercice de son mandat.
2. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
3. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010020736/29/23.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une assemblée générale extraordinaire.

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2010, les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2010 à 15 h 15, dans les locaux d'Intertrust (Luxembourg) S.A., 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital, avec effet rétroactif au 7 décembre 2009, à concurrence de CINQUANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 59.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 377.646.900,-) à celui de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 377.705.900,-) par la création et l'émission de CINQ VIRGULE NEUF (5,9) actions nouvelles du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, assorties d'une prime d'émission globale de DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (EUR 17.398,92);
2. Souscription et libération des nouvelles actions;
3. Diminution de capital, avec effet rétroactif au 22 décembre 2009, à concurrence de HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENT EUROS (EUR 8.086.200,-) à la suite du rachat, par Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A., de SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ VIRGULE QUARANTE-TROIS (685,43) actions propres du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de SOIXANTE VIRGULE QUATRE-VINGT-SEPT (60,87) actions propres du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de TRENTE DEUX VIRGULE QUATRE-VINGT-DEUX (32,82) actions propres du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de VINGT-QUATRE VIRGULE CINQ (24,5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe et de CINQ (5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe;
4. Modification de l'article 5 des statuts;
5. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les actionnaires devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée en adressant un courrier au siège de la société cinq jours francs au moins avant la réunion.

L'Associé Gérant-Commandité

Fortis Direct Real Estate Management S.A

Référence de publication: 2010024532/755/45.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.156.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 17 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Réexamen des comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés et approuvés
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020239/755/19.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui se tiendra le *15 mars 2010* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020719/795/15.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les actionnaires de BIP Investment Partners S.A. sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de BGL BNP Paribas S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, le mardi *16 mars 2010* à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'année 2009
2. Rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009
4. Affectation des résultats
5. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2009
6. Fixation de la rémunération du conseil d'administration pour l'exercice 2010
7. Désignation du réviseur d'entreprises pour contrôler les comptes de l'exercice 2010
8. Autorisation au conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres

Il est rappelé qu'en application de l'article 14 des statuts de la Société, les actionnaires désireux d'assister à l'assemblée générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard le 9 mars 2010 auprès de BGL BNP Paribas S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée de s'y faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège de la Société ou envoyées à BGL BNP Paribas S.A. au plus tard le 9 mars 2010.

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée peut être consulté sur le site www.bip.lu.

Les formulaires de procuration et les demandes de blocage seront également disponibles pour téléchargement sur le site.

Le secrétariat de BIP (tél: +352 - 26 00 26 27) vous fournira sur demande les différents documents sus-mentionnés.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Le Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019470/31.

Poculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 18 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020238/755/18.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 18 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020246/755/18.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 15 mars 2010 à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exercice de son mandat.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010020733/29/18.

Valauris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.977.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mars 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018627/696/17.

Maya Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 15, 2010* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

The Board of Directors

Référence de publication: 2010020723/795/17.

Perpignan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.470.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *15 mars 2010* à 10.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exercice de son mandat.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010020735/29/18.

Actaris Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.006.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mars 2010 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010020713/795/15.

Coparrinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mars 2010 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010020717/795/15.

Valartis Alternative Investment Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 138.739.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 12. Februar 2010 ergibt sich, dass:

- Herr Thomas Jon Gallagher als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Februar 2010 abberufen wurde;
und

- Herr Jean-Paul Schaul, geschäftsansässig in 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg mit Wirkung zum 12. Februar 2010 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde.

Aus dem Rücktrittsschreiben vom 19. November 2008 ergibt sich, dass:

- Herr David F. Philipp mit Wirkung zum 19. November 2008 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Aus dem Rücktrittsschreiben vom 18. November 2008 ergibt sich, dass:

- Herr Alexander Hoffmann mit Wirkung zum 19. November 2008 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Aus dem Rücktrittsschreiben vom 10. November 2008 ergibt sich, dass:

- Herr Philipp Alexander Johannes Prömm mit Wirkung zum 10. November 2008 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Februar 2010.

Für Valartis Alternative Investment Management Company S.à r.l.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010023671/27.

(100027229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Apple Juice SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.544.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mars 2010* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010020715/795/15.

International Transinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mars 2010* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010020721/795/16.

Nextventures Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 16, 2010* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008 and 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010020724/795/17.

Raley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.271.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 16. März 2010 um 9:00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010020725/795/17.

Passaya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.349.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 mars 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021020/1023/16.

Sacer International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.884.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 15 mars 2010 à 16.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, pour l'exercice de son mandat.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010020738/29/18.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021017/755/18.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021015/755/19.

Wischbone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 mars 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021018/755/18.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié au 25 février 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010023667/11.

(100030542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FONSIKAR S.A., SICAR, a company under the form of a société anonyme qualifying as an investment company in risk capital («société d'investissement en capital à risque») a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 114.725, incorporated under the form of société en commandite par actions, by deed of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg, on March 1st, 2006 published in the Mémorial C number 609 on March 23, 2006.

The articles of Incorporation of the said company have been last amended by deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster on December 14, 2007 published in the Mémorial C number 463 on February 22, 2008.

The meeting is presided by Mrs Sandrine MELNYK, private employee, residing in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

who appointed as secretary Mr Giorgio BIANCHI, private employee, residing in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

The meeting elected as scrutineer Mr Salvatore DESIDERIO, residing in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, private employee.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

To re-estate the Company's articles of incorporation as follows (new articles fully listed in the agenda of the prox(ies) attached to the present deed as mentioned hereunder).

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting of the shareholders decides to re-estate the company's statutes in the terms exactly corresponding to the terms described in the agenda of the proxy(ies) attached to the present deed as mentioned hereabove, as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. Name

1.1. There hereby exists between the appearing parties, and all those who may become shareholders thereafter, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») qualifying as a «société d'investissement en capital à risque (SICAR)», which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (the «SICAR Law»), and by the present articles of association (the «Articles of Association» or the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the name of "FONSIKAR S.A. SICAR".

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg-City by a decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' general meeting (the «Shareholders' General Meeting») adopted in the manner required for amendment of these Articles.

2.3. The Company may establish subsidiaries, branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.4. If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which - notwithstanding such temporary transfer - shall remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the body of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration

3.1. Subject as provided herein, the Company is established for a limited period terminating on the thirty-first of December two thousand fourteen (31.12.2014).

3.2. The life of the Company may be shortened or extended by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.3. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders' General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Object

4.1. The object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital within the meaning of article 1 of the Sicar Law in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur. Amongst others, the Company will invest in securities offering or involving investment risks related to real estate.

4.2. The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the law of June 15, 2004 regarding investment companies in risk capital ("SICAR") (hereafter the "Law on SICAR").

4.3. To the extent permitted by the Law on SICAR, the purpose of the Company shall include the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

4.4. To the extent permitted by the Law on SICAR, the Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates to Well-informed Investors, and within the limits of its investment policy and of the law.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies

5.1. The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's placement memorandum (the «Memorandum») to be issued by the Board of Directors from time to time, in compliance with applicable laws and regulations.

Title II.- Capital and shares

Art. 6. Share capital

6.1. The issued and subscribed share capital of the SICAR shall, at all times, be equal to its Net Asset Value (as defined in article 11). The minimum capital to be reached within one year of the approval of the Company as a SICAR by the Luxembourg Supervisory Authority ("CSSF") is set at one million euros (EUR 1,000,000.00-).

6.2. The share capital of the Company shall be represented by shares subject to and in compliance with the rules laid out in the Law, the SICAR Law and to the provisions set forth in these Articles. The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the «Class(es)») of Shares:

- (i) class A shares (the «A Share(s)»), without par value;
- (ii) class B shares (the «B Share(s)»), without par value;
- (iii) class S shares (the «S Share(s)»), without par value;
- (iv) class P shares (the «P Share(s)»), without par value;
- (v) class Y shares (the «Y Share(s)»), without par value; and
- (vi) class Z shares (the «Z Share(s)»), without par value,

all together the A Shares, the B Shares, the S Shares, the P Shares, the Y Shares and the Z Shares, being the «Shares» and each being a «Share».

6.3. The Company currently has an issued and subscribed share capital (the «Issued and Subscribed Share Capital») of one hundred ten thousand euro (EUR 110,000-), divided into eighty-eight thousand (88,000) class A Shares, without par value (the «A Shares Subscribed Amount»), held by the holders of A Shares (the «A Shareholders»)

All together the holders of Shares of any and all Classes indicated under article 6.2. and 6.3. being the «Shareholders» and each being a «Shareholder».

6.4. Without prejudice to article 6.2. and 6.3. and in addition to the A Shares Subscribed Amount as defined here above, there may be set up separate premium accounts for A Shares, B Shares, S Shares, P Shares, Y Shares and Z Shares, into which any premium paid on any share in addition to the Net Asset Value per share is transferred (the «Premium»). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any Share which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The A Shares Subscribed Amount to be issued within the limit of the Authorized Share Capital as defined under article 6.6. below and the relevant Premium, if any, shall be hereafter referred to, respectively, as the «A Shares Principal Amount. As for the B Shares, the S Shares, the P Shares, the Y Shares and the Z Shares, (if any) to be issued within the limits of the Authorized Share Capital as defined under article 6.6. below:

(i) the overall amount of the Net Asset Value related to the B Shares Class shall be referred hereinafter as «B Shares Subscribed Amount» and, including the Premium, as «B Shares Principal Amount»; and

(ii) the overall amount of the Net Asset Value related to the S Shares Class shall be referred hereinafter as «S Shares Subscribed Amount» and, including the Premium, as «S Shares Principal Amount»; and

(iii) the overall amount of the Net Asset Value related to the P Shares Class shall be referred hereinafter as «P Shares Subscribed Amount» and, including the Premium, as «P Shares Principal Amount»;

(iv) the overall amount of the Net Asset Value related to the Y Shares Class shall be referred hereinafter as «Y Shares Subscribed Amount» and, including the Premium, as «Y Shares Principal Amount»;

(v) the overall amount of the Net Asset Value related to the Z Shares Class shall be referred hereinafter as «Z Shares Subscribed Amount» and, including the Premium, as «Z Shares Principal Amount»;

6.5. When the Company offers new A Shares, new B Shares, new S Shares, new P Shares, new Y Shares and new Z Shares for subscription after the incorporation and within the limits of the Authorized Share Capital (as defined below), the price per A Share or per B Share or per S Share or per P Share or per Y Share or per Z Share at which such Shares are offered (the «Issue Price») shall be equal to the Net Asset Value respectively per each class of Shares

6.6. The Company shall have an authorized share capital (the «Authorized Share Capital») of one hundred fifty million (EUR 150,000,000.00-), divided into:

(i) 25 million (25,000,000) class A Shares, without par value;

(ii) 25 million (25,000,000) class B Shares, without par value;

(iii) 25 million (25,000,000) class S Shares, without par value;

(iv) 25 million (25,000,000) class P Shares, without par value;

(v) 25 million (25,000,000) class Y Shares, without par value;

(vi) 25 million (25,000,000) class Z Shares, without par value.

6.7. The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash; furthermore, the Board of Directors, acting on behalf of the Company, has full discretion to organize the procedures relating to closings, draw downs and payments upon drawdown. The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. The period of this authority may be extended by resolution of the Shareholders' General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

6.8. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations (including but not limited to the Law and the SICAR Law) provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. In such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor («réviseur d'entreprises agréé»), as required by Luxembourg law and shall be subject to approval by the general meeting of Shareholders. Any cost incurrent in connection with any and all contribution in cash and/or in kind of securities or any other eligible assets shall be borne by the relevant subscribers.

6.9. Each class of shares can relate to a different kind of Target Investment (as defined in article 23.3 hereafter). Where this is the case, any gain on each Target Investment can be invested in accordance with the investment policy determined by the board of directors for the Target Investment established in relation to a certain Target Investment. Similarly, each

portfolio of shares will be invested for the benefit of the class of shares concerned exclusively save as otherwise stated herein. The company will be considered having one legal personality but in so far as third parties, and in particular, creditors of the Company are concerned, the Shareholders holding shares of a certain class of shares relating to a specific Target Investment are only liable for debts relative to a Target Investment relating to that class of shares, in accordance with the law and any relevant contractual provisions.

Art. 7. Shares

7.1. The Shares issued in compliance with and according to these Articles are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Investors qualifying as Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law, as indicated in article 9.3. here below.

7.2. The Shares issued in compliance with and according to these Articles shall be issued in registered form. Unless otherwise determined from time to time by the Board of Directors, the Company will not issue Share certificates for the registered Shares and registered Shareholders will receive a confirmation of their share holding instead.

7.3. All issued shares shall be registered in the Company's share register (the «Register»), under the responsibility of the Board of Directors, or an entity designated for such purpose, and the Register shall contain the name of each Shareholder of the Company, its address including its country of residence or elected domicile, the number of shares and the relevant class held by it, the amount paid, the date on which each Shareholder was entered into the Register and the date at which any Shareholder ceased to be a shareholder. Certified copies of the deed of incorporation of the Company together with any amendments thereto, shall be kept along with and in the same place of the Register.

7.4. The Board of Directors shall accept and cause an entity designated for such purpose to enter into the Register any transfer effected in accordance with Luxembourg applicable laws and these Articles. Without prejudice to article 9 here below, every transfer of shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spinoff, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

7.5. Every Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company, the Board of Directors or other Shareholders may be sent. Such address will also be entered in the Register. Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the registered office of the Company. Shareholders who fail to provide an address shall be deemed to have their address at the registered office of the Company or at such other address as the Company may determine, until they provide another address to the Company.

7.6. Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

7.7. The Company recognizes only one single owner per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. If the ownership of one or more Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

7.9. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 8. Classes of Shares/ Target Investments

8.1. Unless otherwise provided for in any provision of these Articles, the Shares issued in compliance with and according to these Articles shall have the same rights.

8.2. Each Share issued in compliance with and according to these Articles shall cast one vote at every meeting of Shareholder and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of Shares of each Class of Shares issued.

8.3. Without prejudice of article 6 above, when the Shares issued in compliance with and according to these Articles are subscribed for, the relevant Premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the Board of Directors, unless otherwise determined by the present Articles and the Shareholders' General Meeting.

8.4. Classes of Shares will be issued in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies.

8.5. The Company may issue different Classes of Shares relating to different Target Investments created by the Company.

8.6. The different Target Investments may be differentiated from each other by the nature of the acquired risks or assets, the distinctive terms of issue or any other distinguishing characteristics.

8.7. The principle of segregation of assets does not apply between the different share classes.

8.8. The principle of different share classes referring to different Target Investments shall be valid internally for the purposes of profit allocation. However, towards third parties the Company shall be considered as one single entity.

8.9. Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) belonging to a certain Target Investment, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Target Investment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Target Investment.

Art. 9. Transfer of Shares

9.1. The Company's Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the unanimous approval and consent of such transfer of the Board of Director and provided that the new Shareholders shall be qualified as Well-informed Investors. In this respect, the approval and consent of the Board of Directors may be granted or withheld in its sole and absolute discretion, provided however that such consent shall not be unreasonably withheld if the transferee is Shareholder of the Company; it being understood that such a transfer shall always include any and all unfunded commitments of this Shareholder as at the date of the transfer. The new Shareholder shall become liable for such commitments towards the Company as from the date of the transfer, unless released there from by the Board of Directors in its sole and absolute discretion.

9.2. To the fullest extent permitted by Law, any purported transfer by a Shareholder of all or any part of its Shares without the previous approval and consent of the Board of Directors or without satisfaction of the other requirements of this article shall be null and void and of no force or effect and the Board of Directors shall, to the fullest extent permitted by Law, be entitled to cause the re-transfer thereof to another person.

9.3. In the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by majority of the directors in the Board of Directors. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

9.4. In addition to the requirements and conditions set forth in the preceding paragraphs, any transfer, in whole or in part, must (i) be in a form acceptable to the Board of Directors (determined in the sole and absolute discretion of the Board of Directors); (ii) have terms that are not in contravention of any of the provisions of these Articles or of applicable Law; and (iii) be duly executed by the transferor and transferee. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the Company shall be entitled to treat the transferor of fully paid-in Shares as the absolute owner thereof in all respects, and the Company shall incur no liability for allocations of net income, net losses, other items or distributions, or transmittal of reports and notices required to be given to Shareholders of the Company which are made in good faith to such transferor until: (i) such time as the written instrument of the transfer has been physically received by the Company; (ii) compliance with this article has taken place; (iii) the transfer in the form required by the present Articles has been reported in the Register of Shareholders; and (iv) the date upon which the transfer was to take place has passed. The effective date of the transfer of Shares shall be the tenth (10th) working day following the day on which clause (iii) of this paragraph occurs.

9.5. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, no transferee of a holder of Shares shall have the right to become a substituted shareholder unless (i) the transferee shall have executed such documentation as the Board of Directors may require to acknowledge the obligation of the transferee to contribute the outstanding amount of the commitment of the transferor and all such other instruments as shall be reasonably required by the Board of Directors and the present Articles to signify such transferee's agreement to be bound by all provisions of these Articles and all other documents reasonably required by the Board of Directors to effect the admission of the transferee as a Shareholder of the Company; (ii) the transferee is a Well-informed Investor as defined here below; (iii) the transferee shall have accepted in writing to take over all obligations of the transferor towards the Company; and (iv) the transferee or transferor shall have paid to the Company the estimated costs and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other out-of-pocket expenses incurred by the Company) incurred in effecting the transfer and substitution. Such substituted shareholder shall reimburse the Company for any excess of the actual costs and expenses so incurred over the amount of such estimate.

9.6. It is however always understood that in accordance with article 2 of the SICAR Law, the new shareholder shall be a Well-informed investor, who (i) confirmed in writing his adherence to the status of well-informed investor, and (ii) has committed to invest a minimum of EUR 125,000.- in the Company or (iii) has obtained a certification by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC assessing the investor's skills, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in private equity and venture capital («Well-informed Investors»).

9.7. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm, partnership or corporate body (a «Restricted Person»), if in the sole opinion of the Company such ownership may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any Luxembourg or foreign law or regulation, in particular but not limited to the SICAR Law, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg, and for such purposes the Company may:

- a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Restricted Person,
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary

for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in Restricted Persons,

c) where it appears to the Company that any person precluded from holding Shares in the Company, included but not limited to the Restricted Persons and either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares or one or more persons are owners of a proportion of the Shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg the Company may compulsorily purchase all or part of the Shares held by any such person in the following manner:

1) the Company shall serve a notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such Shares in the Register of Shareholders.

2) the price at which the Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount equal to the per Share Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof as at the valuation date specified in the Purchase Notice.

3) payment of the purchase price will be made to the owner of such Shares in Euro, except during periods of Euro exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank

d) decline to accept the vote of any Restricted Person at any meeting of Shareholders of the Company.

9.8. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 10. Redemption of Shares

10.1. The Company is a risk capital investment company and therefore unilateral redemption requests by the Shareholders may not be accepted by the Company.

10.2. To the extent and under the terms permitted by the Law and the SICAR Law and subject to the provisions set forth under article 11 below, the Company however may redeem its own Shares whenever the Board of Directors considers redemption to be in the best interests of the Company and subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. However and with regard to the A Shares, B Shares, S Shares, P Shares, Y Shares and Z Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

10.3. The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company belonging to the Target Investment to which the rights of the respective shareholder relates and equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

10.4. The redemption price shall be the Net Asset Value per share of a respective Class of Shares belonging to the Target Investment to which the rights of the respective shareholder whose shares shall be redeemed relates and determined in accordance with the provisions of article 11 as at the Valuation Day specified by the Board of Directors, provided that such Valuation Day shall not precede 90 days since the date of the redemption. Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders.

10.5. In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily, if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

Art. 11. Determination of the Net Asset Value

11.1. The Net Asset Value of each Share class in the Company and the Net Asset Value of the Company as a whole (the «Net Asset Value») shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed by the Board of Directors under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least twice a year, as at 30 June and 31 December of each calendar year as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or redemption of Shares in accordance with these Articles, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Dates».

11.2. The Net Asset Value shall be expressed as a per Share figure within each and all Classes of Shares and shall be determined by:

(i) first, establishing with regard to each and all Classes of Shares: (a) the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) directly referable to the relevant Class of Shares, as well as (b) the relevant adjustment as necessary to take into account the portion of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) non directly referable to the relevant Class of Shares but attributable thereto as indicated here below. As regards of the adjustment under letter (b), the relevant portion of assets and liabilities attributable to each Class of Share has to be allocated according to the Principal Amount of each Class of Share, further adjusted as necessary to take into consideration any additional fees or distributions to which a particular Share Class may be entitled;

(ii) finally, dividing the total assets and liabilities allocated to each Share Class by the total number of Shares in issue in the respective class on the Valuation Day.

11.3. The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5 (3) of the law of 15th June 2004 on investment companies in risk capital:

(i) investments in private equity funds shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of the underlying funds as determined by the relevant underlying funds according to the generally accepted accounting principles and revised by the underlying fund's independent accountants, unless the Board of Directors considers that such price is not representative then the relevant assets of the Company shall be determined by the Board of Directors on the basis of their reasonably foreseeable sales prices estimated prudently and in good faith;

(ii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iii) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realization value estimated by the Board of Directors with good faith;

(iv) the value of any other assets of the Company shall be determined based on the foreseeable sales price and on the rules and guidelines used by EVCA (European Venture Capital Association) and may be determined during the first 12 month of existence of the company on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

Other fair valuation methods may be used if the Board of Directors considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant.

11.4. Different classes of Shares may be subject to different levels of fees and expenses and may be entitled to different distributions, such factors will be taken into consideration in determining the Net Asset Value of each Share class.

11.5. The Net Asset Value for each Share class will be made available to Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Day disclosed in the sales documents of the Company.

11.6. The determination of the Net Asset Value may be suspended during any period if, in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company.

Art. 12. Suspension of the NAV determination

12.1. The Board of Directors may suspend - for a period not longer than 6 (six) months since the last determination, which can be extended from time to time and each time by the Board of Directors for an equal period of time - the determination of the Net Asset Value during:

(i) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(ii) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

(iii) when the determination of the net asset value of the underlying funds assets is suspended.

Title II. - Board of directors

Art. 13. Board of directors

13.1. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») which shall be composed of up to five (5) directors, either Shareholders or not, appointed by the Shareholders' General Meeting. The directors shall be appointed for a period not exceeding 3 (three) years and shall hold office until their successors are elected.

13.2. The Shareholders' General Meeting shall appoint the members of the Board of Directors by casting the choice of:

(i) a number of directors nominated for election by the majority of A Shareholders (the «A Directors») not lower than the number of directors nominated by the majority of B Shareholders, S Shareholders, P Shareholders, Y Shareholders and Z Shareholders;

(ii) a number of directors nominated for election by the majority of B Shareholders, S Shareholders, P Shareholders, Y Shareholders and Z Shareholders not higher than the number of directors nominated by the majority of A Shareholders

13.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting.

13.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders in accordance with the principles mentioned under 13.2.

13.5. At the end of every semester of the accounting year, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold during the relevant period. The report will be at the disposal of the shareholders on the registered office of the Company.

13.6. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in article 4 hereof. The Board of Directors shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary. All powers not expressly reserved by the Law, the SICAR Law or by these Articles to the Shareholders' General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate, under its responsibility and with prior consent of the Shareholders' General Meeting, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing director.

13.7. The Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their respective voting rights as Shareholders or insofar as such rights are reserved to the shareholders by the applicable legal provision.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors

14.1. The Board of Directors may elect from among its members being class A Shares Directors a chairman provided however that the chairman shall at all times be a A Director. The chairman of the Boards of Directors shall preside over meetings and shall be responsible for calls of meetings of the Board of Directors and the relevant notice convening it.

14.2. In the absence of the director then serving as chairman at any meeting of the Board of Directors, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting and the Board of Directors may validly continue to act.

14.3. A meeting of the Board of Directors shall be convened at any time upon call by the chairman or by any director.

14.4. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy.

14.5. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote. Notwithstanding the above, the following decisions require the approval of at least two of the A Shares Directors:

- (i) any related party transactions which might have a material effect on the business of the Company;
- (ii) consideration and approval of operational and extraordinary costs which differ or exceeds those originally included in the Memorandum;
- (iii) any designation of officers, employees, directors or other appointees in those companies in which the Company hold an interest;
- (iv) consideration and approval of contingent additional financing of the Company.

14.6. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a director objects thereto.

14.7. In case of urgency, circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings, duly convened.

14.8. Votes may also be cast by fax or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 15. Indemnification

15.1. The Company indemnifies the directors and any officer, agent or employee of the Board of Directors and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Board of Directors with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the Board of Directors' request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

Art. 16. Representation of the Company

16.1. In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated by the Board and under its responsibility, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, pursuant to article 13 of the present Articles, within the limits of such special power.

Art. 17. Reservation

17.1. Subject to the provisions of article 13.6, the Board of Directors shall have the power to take any action necessary or useful to realise the corporate object of the Company, with the exception of the powers reserved by law or by these Articles to the Shareholders' General Meeting.

Art. 18. Litigation

18.1. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by a qualified professional in respect of the applicable law and jurisdiction duly appointed and delegated for this purpose by the Board of Directors.

Title IV.- Supervision**Art. 19. Supervision**

19.1. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, either individuals or entities, who need not be a shareholder, appointed by the General Shareholders' Meeting. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual Shareholders' General Meeting for a period ending at the date of the next annual Shareholders' General Meeting.

Title V.- Shareholders' General Meeting**Art. 20. Shareholders' General Meeting**

20.1. The annual Shareholders' General Meeting shall be held in the municipality of the registered office of the Company or at any other place specified in the convening notices, on the third Thursday of the month of May at 10 a.m. and for the first time in May 2007. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

20.2. Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Board of Directors, the statutory auditors or upon the request of Shareholders representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

20.3. Written notice of the place, date and time of every Shareholders' Meeting shall be given in the convening notice, to be delivered by registered mail to each Shareholder not less than eight (8) days nor more than sixty (60) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the Shareholders and (ii) all Shareholders are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the Shareholders shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business which all Shareholders determine is prudent. The convening notice shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such a meeting and all other such information as may be required by the Law.

20.4. Subject to the mandatory rules laid out in the Law and to the provisions set forth in the present Articles, decisions of the Shareholders' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital (present or duly represented) of the Company.

20.5. The following decisions of the Shareholders' General Meeting require to be taken with majority approval of at least two third of the holders of A Shares (the «Special Majority»), in addition to any additional mandatory majority requirements provided for by the Law and the SICAR Law (if any and where applicable):

- (a) amendment of Company's Articles of Association;
- (b) subscription of capital increases and/or other securities and/or rights offerings of any of the participating companies;
- (c) appointment of the auditors;
- (d) the extension of the Company's duration;

(e) changes in the "advisory and consulting agreement" (if any) with a qualified service provider to render services focused on the advise as to the origination, acquisition, monitoring and realization of investments;

(f) increase or reduction in the size of the of the Board of Directors and removal of any member of the Board of Directors.

20.6. The Shareholders' General Meeting by majority vote of the A Shares according to and in compliance with article 20.5(a) may increase or reduce the matters requiring the approval of the A Shares Directors as per article 14.5. above and of the Super Majority as per article 20.5. in addition to any mandatory requirements of law.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. Accounting year

21.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. Annual report

22.1. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 23. Allocation of profits and distribution

23.1. Upon proposal of the Board of Directors, the Shareholders' General Meeting - within the limits provided by the law and in respect of each class of Shares - shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that the allocation is performed prorata to the relevant Principal Amount per each Class of Shares and, within every Class, pro-rata to the Principal Amount of each Share and that any dividend will be distributed as follows:

(a) to the holders of A Shares, until the total amount that has been distributed in respect of such A Shares is equal to the A Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(b) to the holders of B Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return as above under item (a) above, until the total amount that has been distributed in respect of such B Shares is equal to the B Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(c) to the holders of S Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return and the B Shares Preferential Return as above under items (a) and (b) above, until the total amount that has been distributed in respect of such S Shares is equal to the S Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(d) to the holders of P Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return and the B Shares Preferential Return and the S Shares Preferential Return as above under items (a), (b) and (c) above, until the total amount that has been distributed in respect of such P Shares is equal to the P Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(e) to the holders of Y Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return and the B Shares Preferential Return and the S Shares Preferential Return and the P Shares Preferential Return as above under items (a), (b) (c) and (d) above, until the total amount that has been distributed in respect of such Y Shares is equal to the Y Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(f) to the holders of Z Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return and the B Shares Preferential Return and the S Shares Preferential Return and the P Shares Preferential Return and the Y Shares Preferential Return as above under items (a), (b) (c) (d) and (e) above, until the total amount that has been distributed in respect of such Z Shares is equal to the Z Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(g) to the holders of A Shares, the sum equal to: (i) the A Share Additional Preferential Return; (ii) the B Shares Additional Preferential Return; (iii) the S Shares Additional Preferential Return; (iv) the P Shares Additional Preferential Return; (v) the Y Shares Additional Preferential Return; (vi) the Z Shares Additional Preferential Return;

23.2. It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Principal Amount and the B Shares Principal Amount and the S Shares Principal Amount and the P Shares Principal Amount and the Y Shares Principal Amount and the Z Shares Principal Amount will be distributed only after any and all Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid.

For the purposes of this order of priority, any prior Distribution made in respect of a share pursuant to article 23.1. shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to this article 23.2.

23.3. For the purpose of the present article 23, the following terms have the indicated meanings:

(a) "A Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, the amount equal either to: (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net A Profit") resulting from or attached to the A Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the A Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net A Profit resulting from or attached to the A Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the A Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net A Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the

A Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the A Shares Principal Amount (the "A Shares One %"). As for the A Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(b) "A Shares Additional Preferential Return" means, as of the date of allocation, the sum of: (i) the Net A Profit, net of the A Shares Preferential Return; and (ii) the A Shares One %. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(c) "A Target Investment" means any and all investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential in fast growing counter cyclical sectors and/or planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how). For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

(d) "B Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net B Profit") resulting from or attached to the B Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net B Profit resulting from or attached to the B Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net B Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the B Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the B Shares Principal Amount (the "B Shares One %"). As for the B Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(e) "B Shares Additional Preferential Return" means, as of the date of allocation, the sum of: (i) the Net B Profit, net of the B Shares Preferential Return; and (ii) the B Shares One %. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(f) "B Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential in fast growing counter cyclical sectors and/or planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how); in this respect, the major business area of interest is the health care sector in general, including outpatient dialysis clinics. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

(g) "S Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net S Profit") resulting from or attached to the S Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the S Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net S Profit resulting from or attached to the S Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the S Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net S Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the S Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the S Shares Principal Amount (the "S Shares One %"). As for the S Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(h) "S Shares Additional Preferential Return" means, as of the date of allocation, the sum of: (i) the Net S Profit, net of the S Shares Preferential Return; and (ii) the S Shares One %. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(i) "S Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential and planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how); in this respect, the major business areas of interest are both the audio visual, film production and entertainment sector in general (including production, distribution and promotion of international independent movies with a pre-committed network of international distributors) and the energy industry (with a particular focus on green energy investments). For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation -investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

(j) "P Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net P Profit") resulting from or attached to the P Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the P Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net P Profit resulting from or attached to the P Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the P Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net P Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the P Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the P Shares Principal Amount (the "P Shares One %"). As for the P Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(k) "P Shares Additional Preferential Return" means, as of the date of allocation, the sum of: (i) the Net P Profit, net of the P Shares Preferential Return; and (ii) the P Shares One %. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(l) "P Target Investment" means any and all investment assets -including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regard to the acquisition and development of real estate related enterprise with a clear exit strategy and in connection with strategic financial partners. The investments in question are to be mainly devoted to 3 sectors: (i) shares of companies operating in real estate whose track records are excellent in term of IRR (>20%) over the last two years realized though capital gains, (ii) new companies created for the development of a specific business in urban areas with great construction demand (residential and commercial mainly); (iii) development of tourist resorts, mainly in the European Union, and renovation of historical buildings. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

(m) "Y Shares Preferential Return" means the amount equal either to: (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net Y Profit") resulting from or attached to the Y Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the Y Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net Y Profit resulting from or attached to the Y Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the Y Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net Y Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the Y Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the Y Shares Principal Amount (the "Y Shares One %"). As for the Y Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(n) "Y Shares Additional Preferential Return" means, as of the date of allocation, the sum of: (i) the Net Y Profit, net of the Y Shares Preferential Return; and (ii) the Y Shares One %. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(o) "Y Target Investment" means any and all investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regards to industrial and services small and medium-sized companies based in Europe in general and in the European Union in particular with high growth potential in fast growing counter cyclical sectors and/or planned geographical expansion and characterised by advanced know how and material production capacity of goods and/or service (including but not limited to the take over and management of intangible assets such as trademarks and/or know how). For the purposes of the present provision and elsewhere in this Articles, the assets in question and the relevant pool of assets

shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

(p) "Z Shares Preferential Return" (i) ninety-five (95) per cent of the net profit (the "Net Z Profit") resulting from or attached to the Z Target Investment (as defined below) to the extent that the annualized performance is lower or equal to six (6) per cent on the Z Shares Subscribed Amount; or (ii) the higher of six (6) per cent on the B Shares Subscribed Amount and eighty (80) per cent of the Net Z Profit resulting from or attached to the Z Target Investment to the extent that the annualized performance is higher than six (6) per cent on the Z Shares Subscribed Amount. For the purpose of the present definition and elsewhere in these Articles, Net Z Profit means the any and all gross revenue and/or gross payment arising or in any way deriving from the Z Target Investment, net of any cost, charge or expense directly or indirectly attributable thereto as well as an amount equal to one (1) per cent of the Z Shares Principal Amount (the "Z Shares One %"). As for the Z Shares One % mentioned above, the Board of Directors may, in its sole discretion, decide to waive in part or in full. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(q) "Z Shares Additional Preferential Return" means, as of the date of allocation, the sum of: (i) the Net Z Profit, net of the Z Shares Preferential Return; and (ii) the Z Shares One %. Unless distributed according to the terms and conditions of these Articles, this dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto.

(r) "Z Target Investment" means any and all distressed investment assets - including but not limited interest in Portfolio Companies - falling within the scope of the SICAR Law and compliant with the investment policy outlined in the Memorandum as regard to special opportunities where is required a highly specialized expertise, in order to actively support the ordinary management of the relevant target company in facing cash constraints and other imbalances. The distressed investment assets in question are to be mainly devoted to 4 sectors: (i) companies with a healthy core business, but which underperforms, (ii) financial securities/assets of distressed balance sheets, (iii) assets deriving from securitization transactions, (iv) other form of financial claims. For the purposes of the present provision and elsewhere in this Article, the assets in question and the relevant pool of assets shall include - without limitation - investment acquired or contracted for, amount receivables, cash and interest accrued or receivables on investments and cash deposit as well as any liabilities and expenses directly or indirectly attached or referable thereto.

(s) "Distribution" means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares.

Art. 24. Advance payments or dividends

24.1. The Board of Directors may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law, the SICAR Law and subject to the provisions of article 23 with respect to the Distribution's priority order.

24.2. Without prejudice to article 24.1., interim dividends may be distributed provided that and subject to the following conditions: (i) the provisions of article 23. have been satisfied; (ii) interim accounts may be distributed, subject to the conditions laid down by law and upon decision of the Board of Directors; (iii) the interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VII.- Depositary

Art. 25. Depositary.

25.1. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements described under article 8 of the SICAR Law.

25.2. The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the SICAR Law and which shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the SICAR Law and the Law.

25.3. If the Depositary desires to withdraw, the Board of Directors shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

25.4. The Board of Directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

25.5. The duties of the Depositary shall respectively cease:

in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company. Until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Title VIII.- Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution and liquidation

26.1. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders' General Meeting, taken in accordance with the special majority provided for in Article 20.5 if and once the following has occurred: (i) all of the assets of the Company have been sold, (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or marketable securities not subject to transfer restrictions, and (iii) all the reserves of the Company have been previously distributed to the Shareholders in accordance with and to the extent permitted under these Articles and the Law.

26.2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the Shareholders' General Meeting, which will specify their powers and fix their compensation.

26.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles.

Title VIII.- General provisions

Art. 27. General provisions

27.1. These Articles may be amended from time to time by a decision of the Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law and these Articles.

27.2. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the SICAR Law relating to investment company in risk capital as such laws have been amended from time to time and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about four thousand Euro (EUR 4,000).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingtième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FONSIKAR S.A SICAR, une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.725, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 609 du 23 mars 2006. Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 22 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine MELNYK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Refonte des statuts de la société comme suit (nouveaux articles repris intégralement dans l'ordre du jour de la (des) procurator(s) annexée (s) au présent acte comme indiqué ci-dessous).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la refonte des statuts dans les termes correspondant exactement aux termes repris dans l'agenda de la ou des procuration(s) annexée(s) au présent acte comme indiqué ci-dessous), comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Nom

1.1. Il existe entre les parties comparantes, et tous ceux qui deviendront actionnaires ci-après, une société (la «Société») en la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), soumises aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment à la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), et à la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR») et aux présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société existera sous le nom de FONSI CAR S.A. SICAR.

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des actionnaires («l'Assemblée Générale des Actionnaires») délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. La Société peut établir des filiales, des succursales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ce type de mesures provisoires, cependant, n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui est le mieux placé pour ces questions sous ces circonstances.

Art. 3. Durée

3.1. Comme prévu par la présente la Société est établie pour une durée déterminée venant à échéance le trente et un décembre deux mille quatorze (31 décembre 2014).

3.2. La vie de la Société peut être réduite ou renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée dans la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée dans la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet

4.1. L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque en conformité avec la définition de l'article 1^{er} de la loi sur les SICAR afin de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de son portefeuille en contrepartie du risque qu'ils encourent. Entre autre, la Société investira dans des valeurs mobilières offrant ou concernant des risques d'investissement relatif à l'immobilier.

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la loi du 15 juin 2004 relatif aux sociétés d'investissement en capital à risque («SICAR») (ci-après «la loi sur la SICAR»).

4.3. Dans les limites permises par la loi sur la SICAR, l'objet de la Société inclura l'acquisition, la gestion, l'amélioration et la disposition des participations dans quel que soit la forme des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

4.4. Dans les limites permises par la loi sur les SICAR, la Société peut emprunter dans toute forme et procéder à une émission privée de bonds, billets, valeur mobilière, obligations et certificats aux investisseurs avertis, et dans les limites de ses politiques d'investissement et de la loi.

Art. 5. Détermination des objectifs et politiques d'investissement. Le Conseil d'Administration déterminera la politique et l'objectif d'investissement de la Société aussi bien que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, comme

établie dans le prospectus de placement de la Société (le «Prospectus») émis par le Conseil d'Administration de temps à autre, conformément aux lois et réglementations applicables.

Titre II. Capital et Actions

Art. 6. Capital Social

6.1. Le capital social souscrit de la SICAR sera, à tout moment, égal à sa Valeur Nette d'Inventaire (comme définie à l'article 11). Le capital minimum à être atteint dans l'année de l'approbation de la Société comme une SICAR par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

6.2. Le capital social de la Société sera représenté par des actions conformément aux règles prescrites par la loi, la Loi sur la SICAR et les dispositions établies dans ses Statuts. Le capital social de la Société sera représenté par les classes suivantes d'action (la/les «Classe(s)»):

- (i) actions de la classe A (l'/les «Action(s) A»), sans valeur nominale;
- (ii) actions de la classe B (l'/les «Action(s) B»), sans valeur nominale;
- (iii) actions de la classe S (l'/les «Action(s) S»), sans valeur nominale;
- (iv) actions de la classe P (l'/les «Action(s) P»), sans valeur nominale;
- (v) actions de la classe Y (l'/les «Action(s) Y»), sans valeur nominale; et
- (vi) actions de la classe Z (l'/les «Action(s) Z»), sans valeur nominale.

Ensemble les Actions A, les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z étant les «Actions» et chacune étant une «Action».

6.3. La Société a actuellement un capital social (le «capital souscrit») de cent dix mille euros (EUR 110.000,-), divisé en quatre-vingt huit mille (88.000) Actions A, sans valeur nominale (le «Montant Souscrit des Actions A»), détenu par les détenteurs d'actions A (les «Actionnaires A»).

Ensemble les détenteurs d'Actions de chaque classe d'actions indiquée sous l'article 6.2 et 6.3 étant les «Actionnaires» et chacune étant un «Actionnaire».

6.4. Sans préjudice des articles 6.2 et 6.3 et en plus du montant souscrit des Actions A comme défini ci-dessus, il peut être fixé des comptes de prime d'émission séparée pour les Actions A, les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z dans lesquels toute prime d'émission payée sur chaque action en plus de la Valeur Nette d'Inventaire par action sera transférée (la «Prime»).

Les montants de ces dits comptes primes d'émission peuvent être utilisés afin de fournir le paiement de toute Action que la Société peut racheter de ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes réalisées nette ou dépréciation nette non réalisée des investissements de la Société et/ou pour faire des distributions aux Actionnaires. Le montant souscrit des Actions A à être émis dans la limite du capital autorisé comme défini sous l'article 6.6 ci-dessous et la prime, s'il y a, sera ci-après dénommé, respectivement, comme le «Montant Principal des Actions A». Comme pour les Actions B, les Actions S, les Actions P, les Actions Y et les Actions Z (s'il y en a) à être émises dans les limites du capital autorisé comme défini à l'article 6.6 ci-dessous:

- (i) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions B sera désigné ci-après comme «le Montant Souscrit des Actions B» et, comprenant la Prime, comme «le Montant Principal des Actions B»; et
- (ii) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions S sera désigné ci-après comme «le Montant Souscrit des Actions S» et, comprenant la Prime, comme le «Montant Principal des Actions S»;
- (iii) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions P sera désigné ci-après comme «le Montant Souscrit des Actions P» et, comprenant la Prime, comme le «Montant Principal des Actions P»;
- (iv) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions Y sera désigné ci-après comme «le Montant Souscrit des Actions Y» et, comprenant la Prime, comme le «Montant Principal des Actions Y»; et
- (vi) le montant général de la Valeur Nette d'Inventaire relative à la Classe d'Actions Z sera désigné ci-après comme «le Montant Souscrit des Actions Z» et, comprenant la Prime, comme le «Montant Principal des Actions Z».

6.5. Lorsque la Société offre des nouvelles Actions A, des nouvelles Actions B, des nouvelles Actions S, des nouvelles Actions P, des nouvelles Actions Y et des nouvelles Actions Z pour souscription après la constitution (création) et dans les limites du Capital Social Autorisé (comme défini ci-dessous), le prix par Action A ou par Action B ou par Action S ou par Action P ou par Action Y ou par Action Z selon les Actions offertes (le «Prix d'Emission») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire respective à chaque classe d'Actions.

6.6. La Société aura un capital social autorisé (le «Capital Social Autorisé») de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) représenté par:

- (i) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe A, sans valeur nominale
- (ii) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe B, sans valeur nominale
- (iii) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe S, sans valeur nominale
- (iv) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe P, sans valeur nominale
- (v) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe Y, sans valeur nominale

(vi) 25 millions (25.000.000) d'Actions de classe Z, sans valeur nominale

6.7. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication de ces Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter une fois ou plusieurs fois le Capital Souscrit dans les limites du Capital Autorisé. Le montant de cette augmentation de capital peut être souscrit pour et émis sous les termes et conditions tels que déterminés par le Conseil d'Administration, plus précisément dans le respect des souscriptions et du paiement des actions autorisées à être souscrites et émises tel que déterminé le temps et le montant des actions autorisés à être souscrites et émises, déterminer si les actions autorisées sont à être souscrites avec ou sans une Prime, et déterminer quel montant du paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable aussi bien en liquide qu'en avoir autre que liquide; en outre, le Conseil d'Administration agissant au nom et pour le compte de la Société, a toute discrétion pour organiser les procédures relative aux clôtures, versement et aux paiements de ce versement. Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur ou membre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisé, les devoirs (les fonctions) d'acceptation des souscriptions et la réception du paiement des actions représentant une partie ou tout du montant de cette augmentation du capital. La durée de cette autorisation peut être étendue par une délibération de l'Assemblée Générale des Actionnaires de temps en temps, déléguant comme en matière de modification des Statuts.

6.8. La Société peut convenir d'émettre des actions en contrepartie d'une contribution en nature des valeurs mobilières ou tout autre actif, conformément aux conditions établies par la loi et les réglementations luxembourgeoises (incluant mais non limité à la Loi et à la Loi sur la SICAR) pourvu que ces valeurs mobilières ou autre actifs sont conforme à l'objectif et la stratégie d'investissement de la société. Dans ce cas, les actifs contribués seront évalués dans un rapport émis par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, tel que requis par la loi luxembourgeoise et sera l'objet d'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Tout coût contracté en relation avec tout ou partie de cette contribution en liquide et /ou en valeur mobilière ou tout autre actifs éligibles seront supportés par le souscripteur concerné.

6.9. Chaque classe d'action peut relever d'une différente sorte de Cible d'Investissement (comme défini dans l'article 23.3 ci-après). Où c'est le cas, tout gain de chaque Cible d'Investissement peut être investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour la Cible d'Investissement établie en relation avec une certaine cible d'investissement. Similairement, chaque portefeuille d'actions sera investi au profit exclusif de la classe d'action concernée sauf dérogation par les présentes Statuts. La Société sera considérée comme ayant une personnalité juridique mais dans la mesure où les parties tiers, et en particulier, les débiteurs de la Société sont concernés, les Actionnaires détenteurs d'actions d'une certaine classe d'actions relatives à une Cible d'Investissement spécifique sont seulement responsables des dettes relatives à une cible d'investissement relatif à cette classe d'actions, conformément à la loi et à toute clauses contractuelles.

Art. 7. Actions

7.1. Les actions émises conformément à ces Statuts sont exclusivement restreintes à des Investisseurs Institutionnels, des Investisseurs Professionnels ou tout autre Investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis conformément à l'article 2 de la loi sur les SICAR, comme indiqué dans l'article 9.3 ci-dessous.

7.2. Les Actions émises conformément à ces Statuts seront émises sous forme nominative. A moins que autrement décidé de temps à autre par le Conseil d'Administration, la Société n'émettra pas de Certificats d'Actions pour les actions nominatives. Actionnaires nominatifs recevront une confirmation de leur détention.

7.3. Toutes les Actions émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société (le «Registre»), sous la responsabilité du Conseil d'Administration, ou toute autre entité désignée à cet effet, et le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire de la Société, son adresse incluant son pays de résidence ou son élection de domicile, le nombre d'actions et la classe d'action concernée qu'il détient, le montant payé, la date à laquelle chaque Actionnaire a été inscrit dans le registre et la date à laquelle chaque Actionnaire cesse d'être actionnaire. Les copies conformes de l'acte constitutif de la Société avec tous amendements, seront conservés avec et à la même place que le Registre.

7.4. Le Conseil d'Administration acceptera et causera une entité désignée à cet effet d'inscrire dans le Registre tout transfert effectué conformément aux lois luxembourgeoises applicables et ses Statuts. Sans préjudice de l'article 9 ci-dessous, tout transfert d'action (incluant, mais non limitatifs à la vente, attribution, transfert, gage, contribution, fusion, liquidation et dissolution) sera effectif par une déclaration écrite du transfert à être inscrit dans le Registre, cette déclaration étant datée et signée par le cédant et le cessionnaire, or par toute personne détenant une procuration pour agir à cet effet. La Société peut accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant d'une correspondance ou de tout autre documents établissant le contrat du cédant et du cessionnaire.

7.5. Chaque Actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et les annonces de la Société, du Conseil d'Administration ou d'autre Actionnaire peuvent être envoyées. Ces adresses seront inscrites sur le Registre. Tout Actionnaire peut à tout moment, changer son adresse telle qu'inscrite dans le Registre par une notification écrite au siège sociale de la Société. Les Actionnaires qui n'ont pas fourni une adresse seront présumés avoir leur adresse au siège social de la Société ou à tout autre adresse que la Société peut déterminer, jusqu'à ce qu'ils fournissent une autre adresse à la Société.

7.6. Des actions fractionnées peuvent être émises jusqu'à trois décimales et comporteront les droits en proportion à cette fraction d'action qu'ils représentent mais ne comporteront aucun droit de vote excepté si l'étendue de leur nombre est telle qu'elles représentent une action entière, dans ce cas elles confèrent un droit de vote.

7.7. La Société reconnaît seulement un seul détenteur par action. Les codétenteurs nommeront un représentant qui les représentera à l'égard de la Société. Si la propriété d'une ou plusieurs actions est contestée, toutes personnes réclamant un droit pour cette /ces action(s) doivent nommer un représentant pour représenter cette /ces action(s) à l'égard de la Société. La défaillance de nomination d'un tel représentant entraîne une suspension de tous les droits de votes attachés à cette/ces action(s).

7.8. Le décès, la suspension de droits civils, la faillite ou l'insolvabilité des actionnaires ne causera pas la dissolution de la Société.

7.9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs de la Société ou les documents de la Société.

Art. 8. Classes d'actions / Cibles d'Investissements

8.1. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par toute disposition des présents Statuts, les Actions émises conformément aux présents Statuts auront les mêmes droits.

8.2. Chaque Action émise conformément aux présents Statuts donne droit à un vote à chaque assemblée des actionnaires et si applicable et dûment convoquée, à chaque assemblée séparée de classe de détenteurs d'actions de chaque classe d'actions émises.

8.3. Sans préjudice de l'article 6 ci-dessus, quand les Actions émises conformément aux Statuts ont été souscrites, la prime concernée (s'il y en a) sera payée en fonctions des conditions établies par le Conseils d'Administration, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts et par l'Assemblée Générales des Actionnaires.

8.4. Des Classes d'Actions seront émises conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

8.5. La Société peut émettre différentes classes d'actions relatives à différentes Cible d'Investissements créées par la Société.

8.6. Les différentes Cibles d'Investissements peuvent être différenciées l'une de l'autre par la nature des risques ou actifs acquis, les termes distincts de l'émission ou de toutes autres caractéristiques distinctives.

8.7. Le principe de la séparation des actifs ne s'applique pas entre les différentes classes d'actions.

8.7. Le principe des différentes classes d'action relatives aux différentes cibles d'investissement sera valide en interne pour les besoins de l'attribution de bénéfice. Cependant à l'égard de tiers la Société est considérée comme une seule entité.

8.9. Où tout actif est dérivé d'un autre actif (en liquide ou autre) appartenant à une certaine Cible d'Investissements, cet actif dérivé s'appliquera dans les livres de la Société à la même Cible d'Investissement que l'actif duquel il est dérivé et sur chaque évaluation d'un actif l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif s'appliquera à la Cible d'Investissement concernée.

Art. 9. Transfert d'actions

9.1. Les actions de la Société sont librement transférables parmi les Actionnaires. Inter vivos, elles peuvent seulement être transférées à des nouveaux actionnaires sous réserve d'une approbation et du consentement unanime de ce transfert par le Conseil d'Administration et à condition que les nouveaux investisseurs soient qualifiés d'Investisseurs Avertis. Dans ce cas, l'approbation et le consentement du conseil d'Administration peut être accordé ou refusé dans sa seule et absolue discrétion, cependant à condition que ce dit consentement ne soit pas refusé de manière déraisonné si le transférant est Actionnaire de la Société; cela étant compris que ce transfert inclura toujours tout engagement de contribution de cet Actionnaire à la date du transfert. Le nouvel Actionnaire devient responsable pour cet engagement de contribution vis-à-vis de la Société à partir de la date du transfert, à moins d'être libéré par le Conseil d'Administration dans sa seule et absolue discrétion.

9.2. Dans les limites les plus étendues permises par la Loi, tout transfert prétendu par un Actionnaire de tout ou partie de ses Actions sans approbation et consentement préalable du Conseil d'Administration ou sans satisfaction des autres exigences de cet article est nul et non avenue et sans force et effet et le Conseil d'Administration, dans la limite la plus étendue par la Loi, est autorisé à causer le re-transfert à une autre personne.

9.3. Dans le cas de mort, les actions du défunt actionnaire peuvent être seulement transférées à des nouveaux actionnaires sujets d'une approbation de ce transfert par la majorité des administrateurs dans le Conseil d'Administration. Cette approbation est, cependant, non requise si les actions sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

9.4. De plus de ces exigences et conditions établies dans les paragraphes précédents, tout transfert, de tout ou partie, doit (i) être dans une forme acceptable au Conseil d'Administration (déterminé dans la seule et absolue discrétion du Conseil d'Administration); (ii) avoir les termes qui ne sont pas en violation avec toute disposition de ces Statuts ou de la loi applicable; et (iii) être dûment exécuté par le cédant et le cessionnaire.

En dépit de toute disposition contraire, la Société est autorisée à considérer le cédant des Actions entièrement payées comme le propriétaire absolu et la Société n'encourt aucune responsabilité pour la distribution de revenu net, de pertes nettes, autres éléments ou distributions, ou de rapports transmis et d'avis requis pour donner aux Actionnaires de la Société qui ont fait de bonne foi ce transfert jusqu'à: (i) ce qu'un document écrit du cédant ait été reçu physiquement par la Société; (ii) conformément à cet article ait eut lieu; (iii) le transfert dans la forme requise par les présent Statuts ait été

inscrit dans le registre des Actionnaires; et (iv) la date à laquelle le transfert aurait du prendre place est dépassée. La date effective du transfert des Actions est le dixième (10^{ème}) jour ouvrable suivant le jour prévu à la clause (iii) de ce paragraphe.

9.5. Sans préjudice de toute clause contraire, aucun cessionnaire d'un détenteur d'Action n'a le droit de devenir un actionnaire substitué sans (i) que le cessionnaire ait exécuté cette documentation que le Conseil d'Administration peut demander pour reconnaître l'obligation du cessionnaire de contribuer le montant en suspens de l'obligation de contribution du cédant et tout autre document pouvant être raisonnablement requis par le Conseil d'Administration et les présents Statuts pour justifier que ce contrat de cession sera lié par toutes les clauses des Statuts et tout autre documents raisonnablement requis par le Conseil d'Administration pour affecter l'admission du cessionnaire comme Actionnaire de la Société; (ii) le cessionnaire est un Investisseur Averti comme défini ci-dessus; (iii) le cessionnaire devra avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant vis-à-vis de la Société; et (iv) le cessionnaire ou le cédant devra avoir payé à la Société les frais et coût estimés (incluant les honoraires d'avocat et les frais de dossier et autres frais subis par la Société) subis lors du transfert et de la substitution. Cet actionnaire substitué devra rembourser la Société pour tout excédant de coûts et dépenses effectifs ainsi subi supérieur au montant estimé.

9.6. Il est cependant toujours compris que conformément à l'article 2 de la loi sur la SICAR, le nouvel actionnaire devra être un Investisseur Averti, qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et (ii) s'est engagé à investir un minimum de EUR 125.000,- dans la Société ou (iii) a obtenu une certification par un institut de crédit, un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite dans le sens de l'article 11 de la Directive 93/22/EEC, ou par une société de gestion dans le sens de la Directive 2001/107/EC évaluant les qualités de l'investisseur, son expérience et sa connaissance en matière de Venture Capital et Private Equity («Investisseurs Avertis»).

9.7. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société (la «Personne Exclue»), si dans la seule opinion de la Société ce propriétaire peut être préjudiciable à la Société, si il peut résulter une violation de toute loi ou règlement luxembourgeois ou étrangers, en particulier mais non limité à la loi sur la SICAR, ou si comme résultat la Société peut devenir sujet aux lois autre que celles du Grand-Duché de Luxembourg, et pour cela la Société pourra:

a) refuser d'émettre toute Action et refuser d'enregistrer le transfert d'Action s'il apparaît que cet enregistrement ou transfert résulterait ou pourrait résulter que cela confère un titre de propriété à une personne exclue.

b) à tout moment demandé toute personne inscrite, ou toute personne qui cherche à enregistrer le transfert d'Action dans le Registre des Actionnaires de fournir toute information, sur base d'une déclaration écrite sous serment, laquelle pourrait être nécessaire pour déterminer si ou non tel actionnaire est ou-serait une personne exclue.

c) quand il apparaîtra à la Société que tout personne empêchée de détenir des Actions de la Société, incluant mais non limité aux Personnes Exclues et soit seule ou conjointement avec tout autre personne, est le bénéficiaire économique des Actions ou, une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une portion d'Action dans la Société que pourrait soumettre la Société à une imposition fiscale ou à une réglementation d'une juridiction autre que celle de Luxembourg, la Société achètera obligatoirement tout ou partie des Actions détenues par telle personne de la manière suivante:

1) La Société enverra une notification (une «Notification d'Achat») aux Actionnaires qui sont inscrits dans le Registre des Actionnaires comme propriétaires des actions qui seront achetées et le prix qui doit être payé pour de telles actions et l'endroit où le prix d'achat est payable. Cette notification peut être envoyé à cet Actionnaire par poste par une enveloppe timbrée adressée à cet Actionnaire à sa dernière adresse connue ou celle inscrite dans les livres de la Société. Immédiatement après la date spécifiée ces actionnaires cesseront d'être les propriétaires des actions en question et leurs noms seront effacés de l'inscription de telle action dans le Registre des actionnaires.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans la notification d'achat seront achetées (le «Prix d'Achat») sera un montant égal à la valeur des actifs par action déterminé conformément aux dispositions de l'article 11 ci après à la date d'évaluation spécifiée dans la notification d'achat.

3) Le paiement du prix d'achat sera effectué au propriétaire de telles actions en Euro; avec l'exception des périodes de restrictions de change de l'Euro, et sera déposé par la Société dans une banque Luxembourgeoise ou ailleurs (comme spécifié dans la notification d'achat) pour le paiement pour ce propriétaire. Sur ce dépôt de ce prix susmentionné aucune personne intéressée dans les Actions spécifiée dans la notification d'achat n'aura d'autre intérêt dans ces Actions ou certaine d'elles, ou toute plainte contre la Société ou ses actifs, excepté le droit des Actionnaires inscrit comme propriétaire de recevoir le prix déposé (sans intérêt) de cette banque.

d) Refuser d'accepter le vote de chaque Personne Exclue dans toutes les Assemblées des Actionnaires de la Société.

9.8. L'exercice par la Société de ses pouvoirs conférés par cet Article ne sera pas mis en question ou annulé sur la base du fait qu'il n'y a pas de preuve suffisante quant à la propriété des actions ou que cette propriété des actions est différente de celle apparaissant vis-à-vis de la Société à la date de la Notification d'Achat, si ces pouvoirs sont exercés de bonne foi.

Art. 10. Rachat des actions

10.1. La Société est une société d'investissement en capital à risque et le rachat unilatéral demandé par les actionnaires peut ne pas être accepté par la Société.

10.2. Dans les limites et conformément aux conditions stipulées par la Loi et par la Loi sur les SICAR et des clauses de l'article 11 ci-dessous, la Société peut cependant racheter ses propres Actions lorsque le Conseil d'Administration considère le rachat comme étant dans le meilleur intérêt de la Société et aux termes et conditions qu'il déterminera et dans les limites établies par la loi et ces Statuts. Cependant et en fonctions des actions A, des Actions B, des Actions S, des Actions P, des Actions Y et des Actions Z à être racheté le rachat peut seulement être décidé dans si des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du prix d'achat.

10.3. La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration le détermine, de satisfaire le paiement du prix de rachat à tout Actionnaire qui est d'accord en nature, plus particulièrement en distribuant à cet actionnaire les investissements du portefeuille d'actifs de la société appartenant à la Cible d'Investissement à laquelle les droits de cet actionnaire sont affectée et conformément à la valeur des actions à rachetée. La nature et le type des actifs à transféré dans un tel cas sera déterminé sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation utilisée sera confirmé par un rapport spéciale du réviseur d'entreprise de la Société. Les coûts de tous transferts seront supportés par le cessionnaire.

10.4. Le prix de rachat sera la valeur nette d'inventaire par action de la classe respective d'action appartenant à la Cible d'Investissement à laquelle les droits de l'actionnaire dont les actions en question seront rachetés sont affectés, déterminé conformément aux dispositions de l'article 11 à la date d'évaluation spécifiée par le Conseil d'Administration, à condition que cette date d'évaluation ne précédera pas 90 jours depuis la date de rachat. Les Actions peuvent être rachetées sur la base du pro rata entre les actionnaires existants.

10.5. De plus, les Actions seront rachetées obligatoirement, si un Actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti dans le sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque. Ce rachat obligatoire sera fait sous les conditions établies dans le Prospectus.

Art. 11. Détermination de la valeur nette d'inventaire

11.1. La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'actions de la Société et la valeur nette d'inventaire de la Société dans sa totalité (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera calculée par le Conseil d'Administration ou tout autre agent nommé par le Conseil d'Administration sous la responsabilité du Conseil, fournissant au moins deux fois par an un calcul, au 30 juin et 31 décembre de chaque année calendaire aussi bien que le jour en référence duquel le Conseil d'Administration approuve le prix d'émission ou le rachat des Actions conformément aux Statuts, fournissant cela conformément aux lois et réglementations applicables, à cette date ou au temps du calcul étant référencé comme la "la date d'évaluation".

11.2. La Valeur d'inventaire sera exprimée pour chaque action dans chacune et toutes les classes d'actions et sera déterminée par:

(i) d'abord, établissant au regard de chaque et toute classes d'action: (a) la valeur des actifs moins les passifs de la Société (incluant tout ajustement considéré par la Société comme nécessaire ou prudent) directement référé à la classe d'action concernée, aussi bien que (b) les ajustement concernés comme nécessaire pour prendre en compte une portion d'actif moins les passifs de la Société (incluant tous ajustement considéré comme nécessaire ou prudent par la Société) non directement référé à la classe d'action concernée mais distribuable comme indiqué ci-dessus. Au regard des ajustements sous la lettre (b), la portion concernée des actifs et passifs attribuable à chaque classe d'action à distribué selon le montant principal de chaque classe d'action, ajusté si nécessaire pour prendre en considération tous frais distributions additionnels pour lesquels une classe d'action particulière peut être autorisée;

(ii) finalement, divisant le total des actifs et passifs répartis à chaque classe d'action par le nombre total d'action émises dans les classes respectives au jour d'évaluation.

11.3. L'évaluation des actifs et du passif de la Société sera déterminé conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés conformément à l'article 5(3) de la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement à capital risque:

(i) investissement dans Private Equity seront évalués sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible du fonds sous-jacents comme déterminée selon les principes comptables généralement acceptés et révisés par les comptables indépendants du fonds sous-jacent, à moins que le Conseil d'Administration considère que ce prix n'est pas représentatif, puis l'actif concerné de la Société sera déterminé par le Conseil d'Administration sur la base des prix de vente raisonnablement prévisible déterminé prudemment et de bonne foi;

(ii) la valeur de toute liquidité en main ou en dépôt, factures billet demandé et compte recevable, dépense prépayées, dividendes en liquide et intérêt déclaré ou accumulé comme susmentionné et ne pas encore reçu sera considéré comme le montant total, sauf si il n'est pas probable que le montant soit intégralement payé, dans un tel cas sa valeur est réduit pour refléter sa valeur réelle.

(iii) toute valeur mobilière transférable et tout instrument négociable sur le marché monétaire ou coté à la bourse ou tout autre marché réglementé sera évalué sur la base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, dans ce cas la valeur cet actif sera déterminé sur la base de sa prévisible valeur réalisable estimée par le Conseil d'Administration de bonne foi;

(iv) la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée sur base du prix de vente prévisible et des règles et lignes de conduites utilisées par EVCA (European Venture Capital Association) et peut être déterminée pendant les 12 premiers mois d'existence de la Société sur base du prix d'acquisition incluant tous les coûts, frais et dépenses en relation

avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, le prix de vente raisonnablement prévisible prudemment déterminé et de bonne foi.

D'autres méthodes justes d'évaluation peuvent être utilisées si le Conseil d'Administration considère qu'une autre meilleure méthode reflète la valeur des actifs si les circonstances et conditions du marché sont garanties.

11.4. Les différentes classes d'action peuvent être soumises aux différents frais et dépenses et peuvent être autorisées à différentes distributions, ces facteurs seront pris en considération dans la détermination de la valeur nette d'inventaire de chaque classe d'action.

11.5. La Valeur Nette d'Inventaire pour chaque classe d'action sera rendue disponible aux actionnaires au siège social de la Société dans une période de temps suivant le jour d'évaluation concernée indiquée dans les documents de vente de la Société.

11.6. La détermination de la valeur nette d'inventaire peut être suspendue durant toute période si, dans la raisonnable opinion du Conseil d'Administration, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons au-delà du contrôle de la Société.

Art. 12. Suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

12.1. Le Conseil d'Administration peut suspendre - pour une période n'excédant pas 6 (six) mois depuis la dernière détermination, qui peut être étendue de temps à autre et chaque fois par le conseil d'administration pour une période de temps égal- la détermination de la valeur nette d'inventaire pendant:

(i) l'existence de tout état d'affaires qui constitue une urgence comme résultat de laquelle une évaluation précise d'une portion substantielle des actifs possédés par la Société serait impraticable;

(ii) toute rupture apparaissant dans les moyens d'information ou de calcul normalement utilisés dans la détermination du prix ou de la valeur de tout les investissements ou actual bourse ou prix du marché; ou

(iii) lorsque la détermination de la valeur nette d'inventaire la valeur nette d'actifs des avoirs sous-jacents est suspendue est suspendu.

Titre II. Le Conseil d'administration

Art. 13. Le Conseil d'Administration

13.1. La Société sera gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'un maximum de cinq (5) administrateurs, Actionnaire ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les administrateurs seront nommés pour une période n'excédant pas 3 (trois) ans et ils devront exercer leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

13.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires nommera les membres du Conseil d'Administration en choisissant parmi:

(i) un nombre d'administrateurs désignés pour l'élection par la majorité des Actionnaires A (l'«Administrateur A») plus élevé que le nombre d'administrateurs nommés par la majorité des Actionnaires B, des Actionnaires S, des Actionnaires P, des Actionnaires Y et des Actionnaires Z;

(ii) un nombre d'administrateurs désignés pour l'élection par la majorité des actionnaires B, des actionnaires S, des Actionnaires P, des Actionnaires Y et des Actionnaires Z moins élevé que le nombre d'administrateurs nommés par la majorité des actionnaires A.

13.3. Un administrateur peut être déplacé avec ou sans raison et remplacé à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires.

13.4. Dans le cas d'une ou plusieurs vacances du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restant devront nommer dans les trente jours ouvrables un ou plusieurs successeurs pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée générale des actionnaires conformément aux principes mentionnés sous l'article

13.5. 14.12.2007 A la fin de chaque semestre de l'année comptable, le Conseil d'Administration préparera, ou procura pour être préparé, un rapport comprenant un état des investissements et autres biens et actifs de la Société formant une part des actifs de la Société à la fin de cette période et les détails des investissements achetés et des investissements cédés pendant la période concernée. Le rapport sera à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

13.6. Le Conseil d'Administration est investi avec les plus larges pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social établi à l'article 4 ci-dessus. Le Conseil d'Administration consacra le plus de son temps et de son attention qu'il peut être raisonnablement requis à la gestion des affaires de la Société et mènera et gèrera avec l'assistance de temps à autre ce ces agents, assistants et autre employés de la Société comme il estimera nécessaire. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, la Loi sur la SICAR et par les dispositions des ces Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires, tombera dans la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité et avec le consentement préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires, ses pouvoirs de conduite de la gestion des affaires quotidiennes de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion des affaires, à un membre du Conseil d'Administration qui sera appelé le directeur général.

13.7. Les Actionnaires ne prendront aucune part dans la gestion ou le contrôle des affaires de la Société et n'auront aucun droit ou autorité pour agir pour la Société ou prendre toute part dans, ou d'interférer de quelque façon dans, la

conduite ou la gestion de la Société autre qu'en exerçant leur droit de votes respectifs comme Actionnaires ou dans la mesure où ces droits sont réservés aux actionnaires par les clauses légales applicables.

Art. 14. Les Assemblées du Conseil d'Administration

14.1. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres étant administrateur de la classe d'action A un président cependant à condition que le président soit toujours un Administrateur A. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées et sera responsable pour les convocations aux assemblées du Conseil d'Administration et les avis de convocations.

14.2. En l'absence d'administrateur servant comme président à toute assemblée du conseil d'administration, il sera remplacé par un administrateur élu à cet effet parmi les administrateurs présents à l'assemblée et le Conseil d'Administration pourra valablement continuer d'agir.

14.3. Une assemblée du Conseil d'Administration sera convoquée à tout moment suite à une convocation du président ou de tout administrateur.

14.4. Le Conseil d'Administration peut seulement valablement se réunir et prendre des décisions si une majorité des Administrateurs est présente ou représentée par procuration. Tout administrateur peut agir à toute assemblée du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre administrateur comme son mandant.

14.5. Toutes les décisions du Conseil d'Administration requièrent la majorité simple des votes. En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante. Sans préjudice des dispositions ci-dessus, les décisions suivantes requièrent l'approbation d'au moins deux administrateurs d'actions A:

- (i) toute transactions avec une partie affiliée qui pourraient avoir un effet matériel sur les affaires de la Société;
- (ii) considération et approbation de coûts opérationnels et extraordinaires qui diffèrent ou excèdent ceux inclus à l'origine dans le Prospectus;
- (iii) toute désignation de membre, d'employés, d'administrateurs ou autre représentants des sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt;
- (iv) considération et approbation d'un financement indépendant additionnel de la Société.

14.6. Tout administrateur peut participer à toute assemblée du conseil d'administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication autorisant toute personne à prendre part à l'assemblée pour s'entendre et communiquer les un avec les autres. La participation à cette assemblée par ce moyen est équivalent à une participation en personne à cette réunion, à moins qu'un administrateur le refuse.

14.7. En cas d'urgence, des résolutions par voie circulaire du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par toutes les personnes. Cette approbation peut être dans un seul ou plusieurs documents séparés envoyés par fax ou e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à la réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

14.8. Les votes peuvent être émis par fax ou téléphone à condition qu'il y ait une confirmation de vote par écrit.

Art. 15. Indemnisation

15.1. La Société indemnise les directeurs et n'importe quel officier, agent ou employé du Conseil d'Administration et ses successeurs ou attribue, à n'importe quelle autre personne, société ou corporation à qui ont été confiés par le Conseil d'administration des devoirs en relation avec les activités de la Société, contre des dépenses raisonnablement encourues par celle-ci en lien avec n'importe quelle action, procès, ou procédure auquel il peut être fait une partie par la raison de son étant ou ayant été un administrateur, un officier, un agent ou un employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de quelconque autre corporation de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisée, sauf par rapport aux questions quant auxquelles il sera finalement déclaré dans une telle action, procès ou poursuite être responsable de grave négligence ou de faute intentionnelle.

Art. 16. Représentation de la Société. Dans n'importe quelle circonstances, la Société devrait être liée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la seule signature d'une personne à qui la gestion journalière de la Société a été confié par le Conseil et sous sa responsabilité, dans la limite de cette gestion journalière ou par la signature conjointe ou une simple signature de n'importe quelle personne à qui le pouvoir spécial de signature a été attribué par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 13 des présents Statuts, et dans les limites de ce pouvoir spécial.

Art. 17. Réserves. Conformément aux dispositions de l'article 13.6, le Conseil d'Administration devrait avoir le pouvoir de prendre une quelconque action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 18. Litige. Tout litige impliquant la Société comme demandeur ou comme défendeur, sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par un professionnel qualifié dans le respect de la loi applicable et la juridiction dûment désigné et autorisé à cette fin par le Conseil d'Administration.

Titre IV. Surveillance

Art. 19. Surveillance

19.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendant, individuels ou des entités, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. S'il y a plusieurs réviseurs d'entreprise, les réviseurs d'entreprise devront agir collégalement et constituer le conseil des réviseurs d'entreprise. Les réviseurs d'entreprise indépendants devront être nommés par l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.

Titre V. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 20. Assemblée Générale des Actionnaires

20.1. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires devra se tenir dans la municipalité du siège social de la Société ou à n'importe quel autre endroit spécifié dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 10 heures et pour la première fois en mai 2007. Si ce jour est un congé légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

20.2. Des Assemblées spéciales d'Actionnaires pourront être convoquées à n'importe quel moment par le Conseil d'Administration, par les réviseurs d'entreprises ou sur la demande des Actionnaires représentant un dixième du capital social.

20.3. Un avis écrit avec l'endroit, date et heure de chaque Assemblée des Actionnaires sera donné dans l'avis de convocation, pour être délivré par envoi recommandé à chaque actionnaire pas moins que huit (8) jours et pas plus que soixante (60) jours précédant la date de ces assemblées à moins (i) que tous les Actionnaires ont renoncé par écrit à l'avis écrit et (ii) que tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une telle assemblée. A toute assemblée ainsi convoquée, les Actionnaires devront traiter uniquement de l'affaire spécifiée dans l'avis pour cette assemblée et également toute autre affaire que tous les actionnaires détermineront qu'il est prudent de traiter. L'avis de convocation spécifiera la raison ou les raisons de l'assemblée et les affaires qui seront traitées lors de cette réunion, et toute autre information qui pourrait être exigée par la Loi.

20.4. Conformément aux règles obligatoires établies dans la loi et dans les dispositions établies dans les présents Statuts, les décisions des Assemblées des Actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées par une majorité simple du Capital Social (présent ou dûment représentés) de la Société.

20.5. Les décisions suivantes de l'Assemblée Générale des Actionnaires doivent être prises avec l'accord de la majorité d'au moins deux tiers des détenteurs d'actions A (la «Majorité Spéciale»), en plus d'une quelconque majorité obligatoirement requise par la loi et la Loi sur la SICAR (si et où applicable):

- (a) amendements des Statuts de la Société;
- (b) souscription des augmentations de capital et/ou autres valeurs mobilières et/ou offres des sociétés participantes;
- (c) nomination des réviseurs d'entreprise;
- (d) extension de la durée de la Société;
- (e) des changements dans le «contrat de conseil» (s'il y en a un) avec un prestataire de services qualifié pour rendre des services concentrés dans le conseil de l'origine, acquisition, le contrôle et réalisation d'investissements;
- (f) augmentation ou réduction dans la taille du Conseil d'Administration et destitution d'un quelconque membre du Conseil d'Administration.

20.6. L'Assemblée Générale des Actionnaires par un vote majoritaire des Actionnaires A en accord et en conformité avec l'article 20.5(a) peut augmenter ou réduire les questions qui requièrent l'accord des Administrateurs d'Actions A selon l'article 14.5 ci-dessus et de la majorité supérieure selon l'article 20.5 en supplément à toute exigence obligatoire de la loi.

Titre VI. Année comptable, Répartition des profits

Art. 21. Année Comptable

21.1. L'année comptable de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Rapport annuel

22.1. La Société devra publier un rapport annuel par période de six (6) mois à partir de la fin de l'année fiscale concernée.

Art. 23. Répartition des profits et distribution

23.1. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires - dans les limites déterminées par la loi et en respect avec chaque classe d'Actions - pourra déterminer le répartition des bénéfices distribuables ou réserves et le moment et le montant des distributions de bénéfices distribuables ou réserves, étant déterminés dans tous les cas que la répartition sera exécutée au pro-rata du Montant Principale respectif pour chaque Classe d'Actions et, dans chaque Classe, au pro-rata du Montant Principal de chaque Action et que chaque dividende sera distribuée de la façon suivante:

(a) aux détenteurs d'Actions A, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en rapport aux Actions A soit égal au Rendement Préférentiel d'Actions A (comme défini ci-dessous);

(b) aux détenteurs d'actions B et sans préjudice des répartitions du Rendement Préférentiel d'Actions A comme indiqué au point (a) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en rapport à ces actions B soit égal au Rendement Préférentiel d'Actions B (comme défini ci-dessous);

(c) aux détenteurs d'actions S et sans préjudice des répartitions du Rendement Préférentiel d'Actions A et du Rendement Préférentiel d'Actions B comme indiqué aux points (a) et (b) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en rapport aux actions S soit égal au Rendement Préférentiel d'Actions S (comme précisé ci-dessous);

(d) aux détenteurs des Actions P et sans préjudice des répartitions du Rendement Préférentiel d'Actions A et du Rendement Préférentiel d'Actions B et du Rendement Préférentiel d'Actions S comme indiqué aux points (a), (b) et (c) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en rapport aux actions P soit égal au Rendement Préférentiel d'Action P (comme défini ci-dessous);

(e) aux détenteurs des Actions Y et sans préjudice des répartitions du Rendement Préférentiel d'Actions A et du Rendement Préférentiel d'Actions B et du Rendement Préférentiel d'Actions S et du Rendement Préférentiel d'Actions P comme indiqué aux points (a), (b) (c) et (d) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en rapport aux actions Y soit égal au Rendement Préférentiel d'Actions Y (comme défini ci-dessous);

(f) aux détenteurs des Actions Z et sans préjudice des répartitions du Rendement Préférentiel d'Actions A et du Rendement Préférentiel d'Actions B et du Rendement Préférentiel d'Actions S et du Rendement Préférentiel d'Actions P et du Rendement Préférentiel d'Actions Y comme indiqué aux points (a), (b) (c) (d) et (e) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en rapport aux actions Z soit égal au Rendement Préférentiel d'Actions Z (comme défini ci-dessous);

(g) aux détenteurs des Actions A, la somme égale au: (i) Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions A; (ii) Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions B; (iii) Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions S, (iv) Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions P, (v) Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions Y et (vi) Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions Z.

23.2. Il est déterminé que tous les revenus de liquidation, en incluant, mais sans être limitatif, le Montant Principal des Actions A et le Montant Principal des Actions B et le Montant Principal des Actions S et le Montant Principal des Actions P et le Montant Principal des Actions Y et le Montant Principal des Actions Z seront distribués seulement après que toutes les Dettes de la Société comme défini ci-dessus et que tout intérêt ou autre montant accumulé soient totalement payés.

Pour les besoins de cet ordre de priorité, toute distribution prioritaire faite en rapport à une action suivant l'article 23.1 devra être considéré avoir été distribué comme part des revenus de liquidation conformément à cet article 23.2.

23.3. Pour les besoins du présent article 23, les termes suivants ont la signification suivante:

(a) «Rendement Préférentiel d'Actions A» signifie, à partir de la date de répartition, la somme égale soit à: (i) quatre-vingt-quinze (95) pour cent du bénéfice net (le «Bénéfice Net A») résultant de ou attaché à la Cible d'Investissement A (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du montant souscrit des Actions A; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B et quatre-vingt (80) pour cent du Bénéfice Net A résultant de ou attaché à la Cible d'Investissement A si la performance annuelle est supérieure à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions A.

Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans cet article, le Bénéfice Net A signifie tout le revenu brut et/ou paiement brut surgissant ou d'une quelconque façon provenant de la Cible d'Investissement A, net de tout coût, charges ou dépenses directement ou indirectement y attribuables plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal des Actions A (le «% d'action A»). Quant au % d'Actions A, mentionné ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, à sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(b) «Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions A» signifie, depuis la date de répartition, la somme du: (i) le Profit Net A, net du Rendement Préférentiel d'Actions A; et (ii) le % des Actions A. A l'exception de la distribution en accord avec les termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres de tout frais, commission ou autre charge décrite ici.

(c) «Cible d'Investissement A» signifie tout actif d'investissement -incluant mais n'étant pas limités aux intérêts dans le Portefeuille des Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et conformément à la politique d'investissement décrite dans le Prospectus qui concerne des petites et moyennes sociétés industrielles ou de services basées en Europe en général et dans l'Union Européenne en particulier avec un haut potentiel de croissance dans les secteurs cycliques de croissance rapide et/ou des expansions géographiques planifiées et caractérisées par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou de services (incluant mais sans être limité à la reprise et à la gestion d'immobilisations incorporelles tels que les marques déposées et/ou le savoir faire). Pour les besoins de la présente clause et à tout autre endroit dans ces Statuts, les actifs en question et l'ensemble pertinent d'actifs devront inclure - sans limitation - les investissements acquis ou contractés pour, les montants à recevoir, les liquidités et intérêts augmentés ou recevables

dans des investissements et dépôt de liquidités aussi bien que n'importe quelles dettes et dépenses directement ou indirectement attachés ou faisant référence à ce qui a été décrit ici.

(d) «Rendement Préférentiel d'Actions B» signifie (i) quatre-vingt-quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les «Bénéfices Nets B») résultant ou attachés à la Cible d'Investissement B (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets B provenant ou attachés à la Cible d'Investissement B dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions B. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net B signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement B, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions B (le «% des Actions B»). Comme pour le % d'Actions B mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(e) «Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions B» signifie, depuis la date de distribution, la somme de: (i) le Bénéfice Net B, net du Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions B; et (ii) le % des actions B. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(f) «Cible d'investissement B» signifie tout actif d'investissement - incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des services basées en Europe en général et dans l'Union Européenne en particulier avec un potentiel élevé de croissance dans des secteurs à croissance rapide et cycliques et/ou avec des planifications d'expansions géographiques et caractérisés par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou services (comprenant mais sans limiter, la prise de contrôle et la direction d'immobilisations incorporelles tels que des marques déposées et/ou du savoir faire); à cet égard, le secteur majeur d'affaires d'intérêts est le secteur de la santé en général, y compris les cliniques à consultations externes. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans ces Statuts, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée pu ayant trait à ceci.

(g) «Rendement Préférentiel d'Actions S» (i) quatre-vingt-quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les «Bénéfices Nets S») résultant ou attachés à la Cible d'Investissement S (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets S provenant ou attachés à la Cible d'Investissement S dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions S. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net S signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement S, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions S (le «% des Actions S»). Comme pour le % d'Actions S mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(h) «Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions S» signifie, depuis la date de distribution, la somme de: (i) le Bénéfice Net S, net du Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions S; et (ii) le % des actions S. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(i) «Investissement Cible S» signifie tout actif d'investissement - incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des services basées en Europe en général et dans l'Union Européenne en particulier avec un potentiel élevé de croissance dans des secteurs à croissance rapide et cycliques et/ou avec des planifications d'expansions géographiques et caractérisés par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou services (comprenant mais sans limiter, la prise de contrôle et la direction d'immobilisations incorporelles tels que des marques déposées et/ou du savoir faire); à cet égard, le secteur majeur d'affaires d'intérêts sont tous les deux l'audiovisuel, production cinématographique et le secteur du spectacle en général (y compris la production, distribution et la promotion de films indépendants internationaux avec un réseau préétabli de distributeurs internationaux) et l'industrie de l'énergie (avec une attention spéciale aux placements qui ont trait aux énergies vertes). Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

(j) «Rendement Préférentiel d'Actions P» (i) quatre-vingt-quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les «Bénéfices Nets P») résultant ou attachés à la Cible d'Investissement P (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets P provenant ou attachés à la Cible d'Investissement P dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions P. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net P signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement P, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions P (le «% des Actions P»). Comme pour le % d'Actions P mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(k) «Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions P» signifie, depuis la date de distribution, la somme de: (i) le Bénéfice Net P, net du Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions P; et (ii) le % des actions P. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(l) signifie tout actif d'investissement - incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne l'acquisition et le développement d'entreprises liées à des biens immobiliers avec une stratégie claire de sortie et en connexion avec des associés financiers stratégiques. Les placements en question doivent être principalement consacrés aux 3 secteurs: (i) actions de sociétés opérant dans les biens immobiliers dont les antécédents sont excellents en termes de IRR (>= ou > que 20%) depuis les deux dernières années réalisé à travers des capitaux bénéfiques, (ii) nouvelles sociétés créées pour le développement d'affaires spécifiques dans les zones urbaines qui montrent une grande demande pour construire (résidentielle ou commerciale principalement); (iii) développement de stations touristiques, principalement dans l'Union Européenne, et la rénovation d'immeubles historiques. Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure -sans limitation -investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

(m) «Rendement Préférentiel d'Actions Y» (i) quatre-vingt quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les «Bénéfices Nets Y») résultant ou attachés à la Cible d'Investissement Y (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Y; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Y et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets Y provenant ou attachés à la Cible d'Investissement Y dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Y. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net Y signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement Y, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions Y (le «% des Actions Y»). Comme pour le % d'Actions Y mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(n) «Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions Y» signifie, depuis la date de distribution, la somme de: (i) le Bénéfice Net Y, net du Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions Y; et (ii) le % des actions Y. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(o) «Investissement Cible Y» signifie tout actif d'investissement - incluant mais n'étant pas limité aux intérêts dans le Portefeuilles de Sociétés - tombant dans la portée de la loi SICAR et en conformité avec les règlements de placements décrits dans le Prospectus en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des services basées dans l'Europe en général et dans l'Union Européenne notamment avec un potentiel élevé de croissance dans des secteurs à croissance rapide et cycliques et/ou avec des planifications d'expansions géographiques et caractérisés par un savoir faire avancé et une capacité de production matérielle de biens et/ou services (comprenant mais sans limiter, la prise de contrôle et la direction d'immobilisations incorporelles tels que des marques déposées et/ou du savoir faire). Pour les besoins de la présente clause et ailleurs dans cet article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - investissements acquis ou contractés pour, montants recevables, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que dans une quelconque dette et dépense directement ou indirectement attachée ou ayant trait à ceci.

(p) «Rendement Préférentiel d'Actions Z» (i) quatre-vingt-quinze (95) pour cent des bénéfices nets (les «Bénéfices Nets Z») résultant ou attachés à la Cible d'Investissement Z (comme défini ci-dessous) si la performance annuelle est inférieure ou égale à six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z; ou (ii) le montant le plus élevé de six (6) pour cent du Montant Souscrit des Actions Z et quatre-vingts (80) pour cent des Bénéfices Nets Z provenant ou attachés à la Cible d'Investissement Z dans la mesure où la performance annuelle est supérieure que six (6) pour cent du Montant

Souscrit des Actions Z. Pour les besoins de la présente définition et ailleurs dans ces Statuts, le Bénéfice Net Z signifie que chaque et tous les revenus bruts et/ou paiement brut résultant ou d'une quelconque façon découlant de la Cible d'Investissement Z, net de tout coût, charge ou dépense directement ou indirectement y attribuable plus un montant égal à un (1) pour cent du Montant Principal d'Actions Z (le «% des Actions Z»). Comme pour le % d'Actions Z mentionnée ci-dessus, le Conseil d'Administration pourrait, dans sa seule discrétion, décider d'y renoncer en partie ou pour la totalité. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(q) «Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions Z» signifie, depuis la date de distribution, la somme de: (i) le Bénéfice Net Z, net du Rendement Préférentiel Additionnel d'Actions Z; et (ii) le % des actions Z. A l'exception de la distribution conformément aux termes et conditions de ces Statuts, ces dividendes sont capitalisés à la fin de chaque année financière nets et libres d'un quelconque honoraire, commission ou autre charge décrite ici.

(r) «Investissement Cible Z» signifie tout investissement dans des actifs dépréciés - y compris mais non limité aux intérêts dans des Portefeuilles de Sociétés - tombant dans le champ d'application de la loi SICAR et conforme à la politique d'investissement en relation avec des opportunités d'investissements spécifiques qui requièrent une expertise hautement spécialisée, afin de supporter activement la gestion ordinaire de la société cible concernée pour faire face aux contraintes de liquidités et autres déséquilibre. Les investissements dans des actifs dépréciés sont principalement orientés vers 4 secteurs: (i) sociétés dont l'activité principale est saine mais qui sous performance, (ii) actifs / titres financiers de bilans avec des actifs dépréciés, (iii) actifs découlant de transactions de titrisation, (iv) autre forme de demandes en dommages et intérêts à caractère financier. Pour les besoins de la présente clause et à tout autre endroit de cet Article, les actifs en question et l'ensemble des actifs pertinents devront inclure - sans limitation - les investissements acquis ou contractés pour, les montants à recevoir, liquide et intérêts accumulés ou recevables dans des placements et dépôts de liquide aussi bien que quelques dettes et dépenses directement ou indirectement liée ou ayant trait à ceci.

(s) «Distribution» signifie chaque distribution faite par la société dans le cadre des sommes distribuables, ou faite par le remboursement/compensation du capital et/ou le la Prime, ou par la voie de rachat d'actions émises.

Art. 24. Paiements anticipés ou dividendes

24.1. Le Conseil d'Administration peut effectuer une avance de paiement ou dividende, conformément aux conditions fixées par la Loi, la Loi SICAR et conformément aux dispositions de l'article 23 en ce qui concerne l'ordre prioritaire de Distribution.

24.2. Sans préjudice à l'article 24.1., des dividendes intérimaires peuvent être distribués aux conditions suivantes: (i) que les clauses de l'article 23. soient respectées; (ii) que des comptes intérimaires peuvent être distribués, aux conditions posées par la loi et sur décision du Conseil d'Administration; (iii) que les comptes intérimaires montrent un bénéfice y compris les bénéfices reportés ou transférés à une réserve distribuable.

Titre VII. Dépositaire

Art. 25. Dépositaire

25.1. La société entrera dans un contrat dépositaire avec une banque luxembourgeoise (le «dépositaire») qui rencontrera les exigences décrites sous l'article 8 de la Loi SICAR.

25.2. Les valeurs mobilières de la Société, liquidités et autres actifs permis seront tenus sous au nom du dépositaire, qui remplira les obligations et conditions requis par la Loi SICAR et qui devra assumer envers la Société et ses Actionnaires les responsabilités établies par la Loi SICAR et la Loi.

25.3. Si le dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration devra utiliser tous ses efforts pour trouver un successeur au dépositaire dans les deux mois de l'effectivité de son retrait. Jusqu'à ce que le dépositaire soit remplacé, ce qui doit se faire dans une période de deux mois, le dépositaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la société.

25.4. Le Conseil d'administration peut achever la nomination du dépositaire mais ne doit pas renvoyer le dépositaire à moins que et avant que un dépositaire successeur ne soit désigné pour agir à la place de ce dernier.

25.5. Les devoirs du dépositaire cesseront respectivement:

- dans le cas d'une démission volontaire du dépositaire ou sa révocation par la Société. Avant son remplacement, ce qui doit se faire dans les deux mois, le Dépositaire devra prendre toutes les démarches nécessaires pour la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société;

- lorsque le Dépositaire de la Société a été déclaré en faillite, et est rentré dans une engagement avec des créanciers, et a obtenu une suspension de paiement, a été mis par la cour sous gestion contrôlée ou a été poursuivi des procédures similaires ou a été mis en liquidation;

- lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire l'autorisation de la société ou du dépositaire.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution et liquidation

26.1. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise en accord avec la majorité spéciale prévue dans l'article 20.5 si les effets suivants se sont produits: (i) tous les actifs de la société ont été

vendus, (ii) considérablement tous les actifs de la société consistent en des liquidités ou équivalent de liquidités ou des titres vendables non sujettes à des restrictions de transfert, et (iii) toutes les réserves de la société ont été précédemment distribuées aux actionnaires en accord avec et dans la mesure permise par ces Statuts et la Loi.

26.2. La liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales), déterminée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui spécifiera leur pouvoir et fixera leur dédommagement.

26.3. Les liquidateurs veilleront à distribuer les bénéfices de la liquidation en respectant la loi applicable et au regard des clauses prévues dans les présents Statuts.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 27. Dispositions générales

27.1. Ces Statuts seront amendés de temps à autre par une décision des Actionnaires, conformément aux dispositions de quorum et de majorité de vote prévus par la Loi et par ces Statuts.

27.2. Toutes les questions non traitées par ces Statuts constitutifs devront être déterminés conformément à la Loi SICAR tel que la loi a été amendée de par son temps et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Melnyk, Giorgio Bianchi, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 21 décembre 2009, LAC / 2009 / 55593. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010020674/1575.

(100015785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société en commandite par actions Cube Energy S.C.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, RCS Luxembourg, section B number 138404, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 16th of April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1365 of June 4, 2208 and whose articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7th of December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Pierre-Aloïs NULLANS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meetings appoints as scrutineer Mrs Ariette SIEBENALER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand and four euros (EUR 31,004.-) divided into seven thousand seven hundred and fifty (7,750) ordinary shares and one (1) management share without nominal value, up to five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) divided into one hundred twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) ordinary shares and one (1) management share without nominal value, to be paid up by a contribution in cash of four hundred and sixty-eight thousand nine hundred and ninety-six euro (EUR 468,996) through the issue of one hundred seventeen thousand two hundred and forty-nine (117,249) ordinary shares without nominal value, and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand and four euros (EUR 31,004.-) divided into seven thousand seven hundred and fifty (7,750) ordinary shares and one (1) management share without nominal value, up to five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) divided into one hundred twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) ordinary shares and one (1) management share without nominal value, by a contribution in cash of four hundred and sixty-eight thousand nine hundred and ninety-six euro (EUR 468,996), through the issue of one hundred seventeen thousand two hundred and forty-nine (117,249) ordinary shares without nominal value.

The Meeting admits the Company Cube Infrastructure Fund, a société anonyme, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to the subscription of the new shares, the other shareholding waiving its preferential subscription right.

Subscription and payment

The one hundred seventeen thousand two hundred and forty-nine (117,249) new shares are subscribed by Cube Infrastructure Fund, prenamed, here represented by Mr Pierre-Alois NULLANS, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred and sixty-eight thousand nine hundred and ninety-six euro (EUR 468,996) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association as follows:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company has a subscribed share capital of five hundred thousand Euro (EUR 500,000) divided into one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (124,999) Ordinary Shares and one (1) Management Share without nominal value. The Management Share shall be held by NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., in abridged form NEIL as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Cube Energy SCA", avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138404, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 du 4 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Aloïs NULLANS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quatre euros (EUR 31.004,-) divisé en sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) divisé en cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale, à libérer par un versement en espèces de quatre cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 468.996,-) par l'émission de cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf (117.249) Actions Ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quatre euros (EUR 31.004,-) divisé en sept mille sept cent cinquante (7.750) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) divisé en cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans désignation de valeur nominale, à libérer par un versement en espèces de quatre cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 468.996,-) par l'émission de cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf (117.249) Actions Ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société Cube Infrastructure Fund, une société anonyme, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf (117.249) actions ordinaires nouvelles sont souscrites par Cube Infrastructure Fund, prénommée, ici représentée par Monsieur Pierre-Aloïs NULLANS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 468.996,-) se trouve dès à présent

à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (124.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Direction sans valeur nominale. L'Action de Direction est détenue par NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., en abrégé NEIL, en qualité d'actionnaire commandité.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.000,-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.-A. NULLANS, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57823. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010021297/155.

(100016143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Sobedal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.095.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SOBEDAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.095 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 414 du 4 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1228 du 24 décembre 2001;
- suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire prénommé, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C numéro 782 du 23 mai 2002;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 115 du 19 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick JACQUET, ingénieur, demeurant à B-5100 Wepion, Chemin des Maronniers 2.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David D'HOLLANDERS, employé privé, demeurant à B-5170 Lustin, 73, rue des 4 Arbres.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 495.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- à EUR 545.000,- EUR, par l'émission de 19.800 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Emission de 19.800 actions nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires Monsieur Patrick JACQUET, Monsieur Stéphane VINCENT et Monsieur David D'HOLLANDERS.

4. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par l'actionnaire "SOBEMO S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à B-5100, Wepion, Chemin des Marronniers 2, (le "Souscripteur") et acceptation de la libération intégrale moyennant apport en nature consistant en la compensation et conversion en capital d'une créance que le Souscripteur détient sur la Société.

5. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation envoyés aux actionnaires de la société par des lettres recommandées à la poste en date du 11 décembre 2009.

Les justificatifs de ces envois sont déposés sur le bureau.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

D) Qu'il résulte de la liste de présence, que sur les 2.000 actions représentatives du capital social 1.700 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

E) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, le quorum de présence prévu pour une modification des statuts étant atteint.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (495.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à cinq cent quarante-cinq mille euros (545.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre dix-neuf mille huit cents (19.800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires Monsieur Patrick JACQUET, Monsieur Stéphane VINCENT et Monsieur David D'HOLLANDERS.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Patrick JACQUET, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société "SOBEMO S.A.", prédésignée, (le "Souscripteur"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux 19.800 et de libérer intégralement ces actions nouvelles moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

Evaluation - Rapport de l'apport

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi en date du 24 décembre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant Grant Thornton Lux Audit S.A., qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (495.000,- EUR) en capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix-neuf mille huit cents (19.800) actions nouvelles à "SOBEMO S.A.", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'Article 3, alinéa 1, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cinq cent quarante-cinq mille euros (545.000,- EUR), divisé en vingt et un mille huit cents (21.800) actions sans désignation de valeur nominale."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: JACQUET - D'HOLLANDERS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/100. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021294/104.

(100016684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Buckley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.330.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 30 septembre 2009 de la société Buckley Holding S.à r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2009:

MINIK LIMITED, domicilié c/o TOTALSERVE TRUST COMPANY LTD, Trust Offices, 197 Main Street Chambers, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, et immatriculé sous le numéro 1534999 auprès du registre des îles Vierges Britanniques.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 30 septembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé B9098 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009130691/21.

(090156981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

De Berken Vastgoed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 57.741.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of the Netherlands "Crescendo Real Estate I B.V.", established and having its registered office in NL-5263EH Vught, Helvoirtseweg 146 (the Netherlands), inscribed in the Trade Registry ("Kamer van Koophandel") of 's Hertogenbosch under the number 17131134,

here represented by Mr. Sinan SAR, director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That "DE BERKEN VASTGOED S.A.", a Luxembourg public limited company, established and having its registered office in L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 57741, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on the 23rd of December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 199 of the 22nd of April 1997.

2) That the corporate capital is set at thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cents (EUR 30,986.69), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without a par value.

3) That "Crescendo Real Estate I B.V.", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company, (the "Sole Shareholder").

4) That Sole Shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints Mr. Dennis BOSJE, director, born in Amsterdam (The Netherlands), on the 20th of November 1965, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas "Crescendo Real Estate I B.V.", établie et ayant son siège social à NL-5263EH Vught, Helvoirtseweg 146 (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") de 's Hertogenbosch sous le numéro 17131134,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, directeur, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que "DE BERKEN VASTGOED S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57741, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de Hesperange, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 of the 22 avril 1997.

2) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que "DE BERKEN VASTGOED S.A.", prédésignée, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").

4) Que l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique désigne Monsieur Dennis BOSJE, directeur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: SAR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/112. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021750/87.

(100017536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Pronto Net 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 81.462.

Extrait de la résolution prise par le liquidateur de la Société en date du 19 octobre 2009

En date du 19 octobre 2009, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pronto Net 1 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009136287/15.

(090165121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Provence S.A.H., Société Anonyme.

Capital social: EUR 74.368,06.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.956.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2009.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2009 ont été prises les résolutions suivantes:

Transfert du siège social de la société du L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue au L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136301/13.

(090164532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Cyber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.430.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue en date du 10 février 2009 que le siège social est transféré du 54 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1 rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009136307/14.

(090164900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009137623/12.

(090166294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Rosa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 11.297.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022746/10.

(100017769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

M.M.M. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 119.009.

—
Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société à Responsabilité Limitée M.M.M. FINANCE S.à r.l., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo Tubia / -

Référence de publication: 2010022485/16.

(100017924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 603.615.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

—
Par résolution signée en date du 30 décembre 2009, le gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la société du 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 9A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 28 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022445/13.

(100017048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Eric Bouchez, administrateur de Type A de la Société, comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010022439/14.

(100017161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 11 janvier 2010

Le 11 janvier 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen en tant que gérant A de la Société avec effet au 31 janvier 2010;
- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., avec siège social au 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg en tant que gérant A de la Société avec effet au 31 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010022440/15.

(100017130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Etoile Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 87.569.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE INVESTISSEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010022143/11.

(100017010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.
